



Région

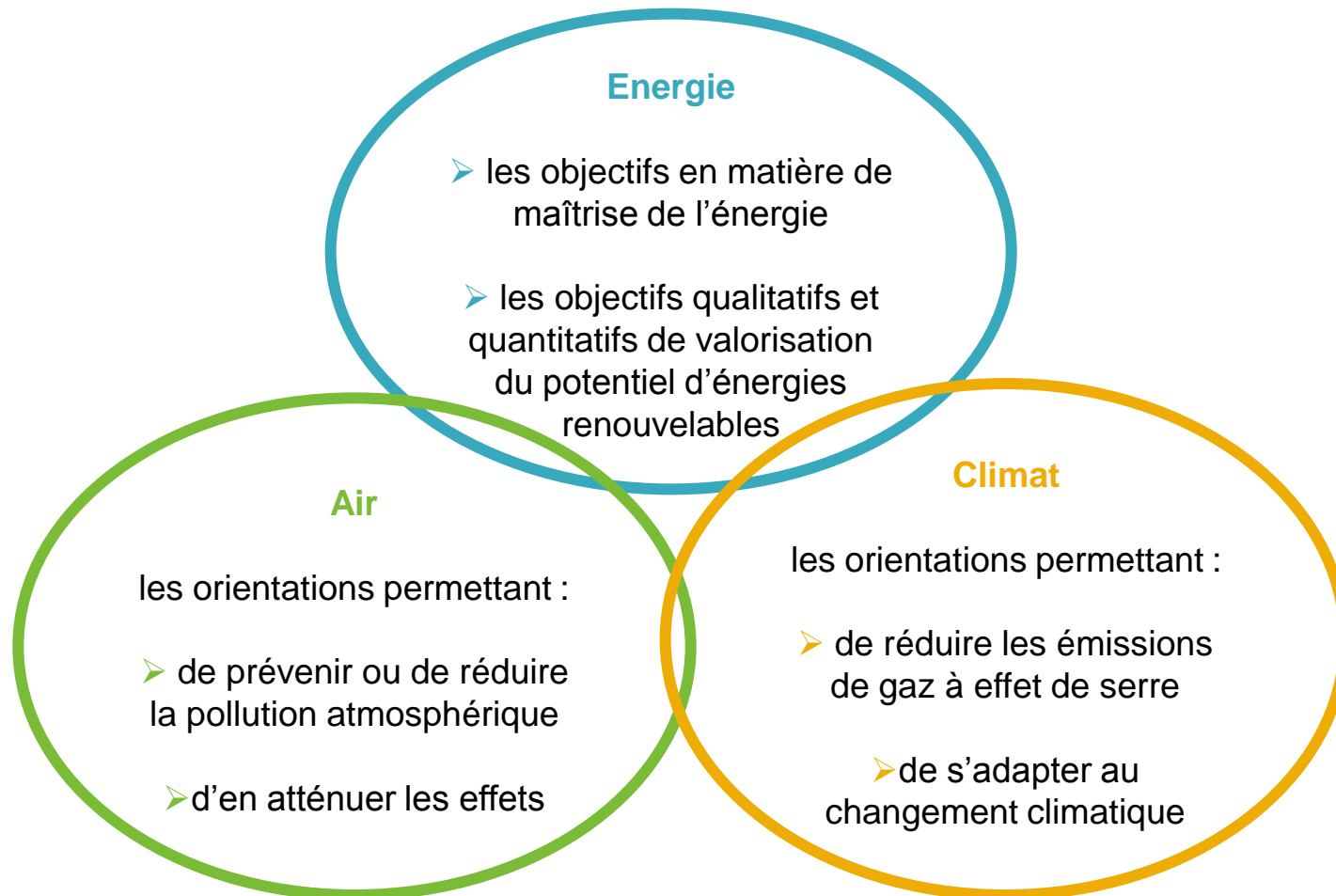


Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

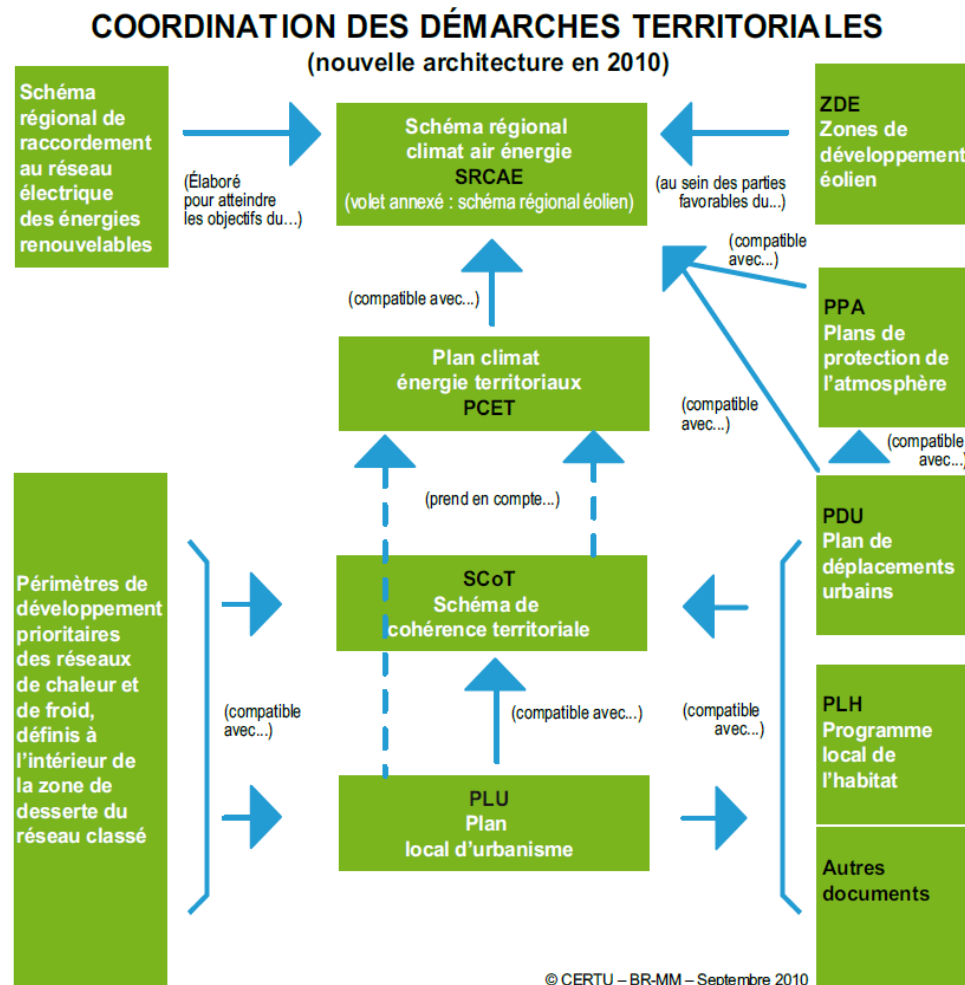
Qu'est-ce qu'un SRCAE ?

A l'échelle du territoire régional et aux horizons 2020 et 2050 le SRCAE fixe :



Qu'est-ce qu'un SRCAE ?

Un document d'objectifs et d'orientations qui donne un cadre de cohérence à des démarches opérationnelles



Qu'y a-t-il dans un SRCAE ?

Un rapport de diagnostic

- Bilan régional de consommation et production énergétique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Bilan des émissions de polluants atmosphérique et de la qualité de l'air
- Evaluation du potentiel d'économies d'énergies par secteur
- Evaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables
- Analyse de la vulnérabilité de la région aux effets du changement climatique

Un document d'orientations :

- Scénarios tendanciel et « Grenelle » pour 2020, 2030, 2050
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement des EnR
- Orientations visant à réduire les émissions de GES
- Orientations visant à réduire ou prévenir la pollution atmosphérique
- Orientations visant à adapter les territoires aux effets du changement climatique
- Indicateurs de suivi

Qu'y a-t-il dans un SRCAE ?

Un rapport de diagnostic

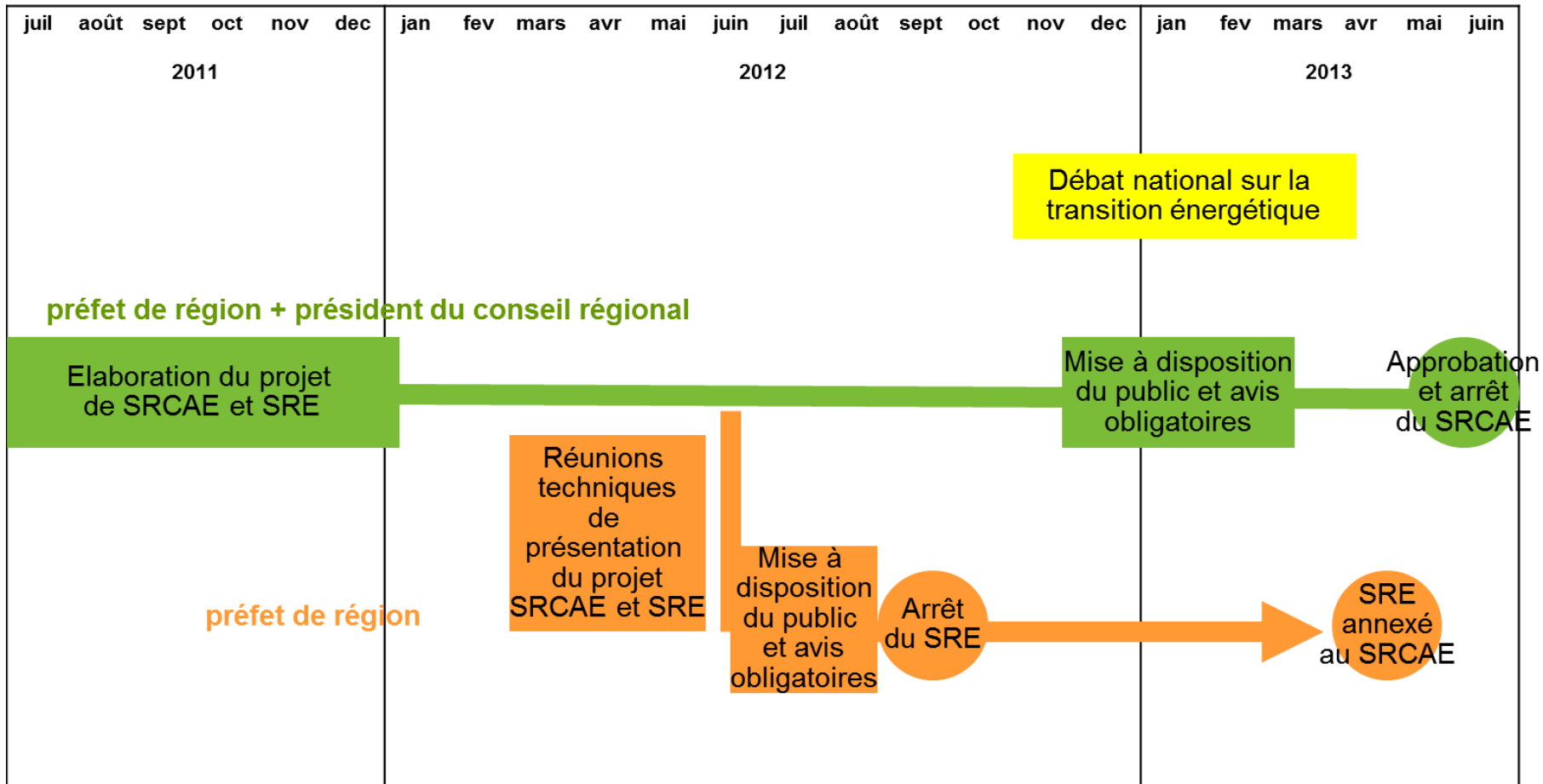
- Bilan régional de consommation et production énergétique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Bilan des émissions de polluants atmosphérique et de la qualité de l'air
- Evaluation du potentiel d'économies d'énergies par secteur
- Evaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables
- Analyse de la vulnérabilité de la région aux effets du changement climatique

Un document d'orientations :

- Scénarios tendanciel et « Grenelle » pour 2020, 2030, 2050
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement des EnR
- Orientations visant à réduire les émissions de GES
- Orientations visant à réduire ou prévenir la pollution atmosphérique
- Orientations visant à adapter les territoires aux effets du changement climatique
- Indicateurs de suivi

Comment a été conçu le SRCAE ?

Calendrier d'élaboration



Comment ont été construits les scénarios ?

Trois sources de données

Les études de potentiel de l'Observatoire Régional de l'Energie:

- Solaire photovoltaïque
- Eolien
- Bois Energie
- Biomasse agricole
- Thalassothermie
- Récupération de chaleur sur réseaux d'assainissement
- Etc,...

La base Energ'Air

- Base de données de consommation/production d'énergie
- Base de données des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Base de données communales pour les années 2004 – 2007 – 2010

Les scénarios énergétiques nationaux pour l'horizon 2050

- Scénario Négawatt (national et régional)
- Scénario ADEME 2050

Comment ont été consultés les acteurs ?

La consultation du public :

- Consultation ouverte au public **du 3 janvier au 15 avril 2013** (Délai de consultation prolongé de 2 mois à 3,5 mois)
- Observations du public recueillies en ligne via un formulaire et une adresse mail dédiée et sur des registres mis en place dans les Préfectures et à l'Hôtel de Région
- L'ensemble du document, accompagné d'une Fiche de présentation du SRCAE, soumis pour avis dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique (DNTE)
 - **56 observations**

Les avis obligatoires :

- Lettre de consultation envoyée le 12 décembre 2012 pour une consultation allant jusqu'au **15 avril 2013**
- Retour via adresse mail dédiée ou courrier
- 23 commissions
- 1100 collectivités et organismes listés dans le décret n°2011-678
 - **72 avis recueillis**

Suites de la consultation :

- Avril 2013 : Prise en compte
- 14 mai 2013 : Comité de pilotage
- Fin juin 2013 : Vote du SRCAE

Prise en compte des
avis et observations

Fin avril 2013

Comité de pilotage

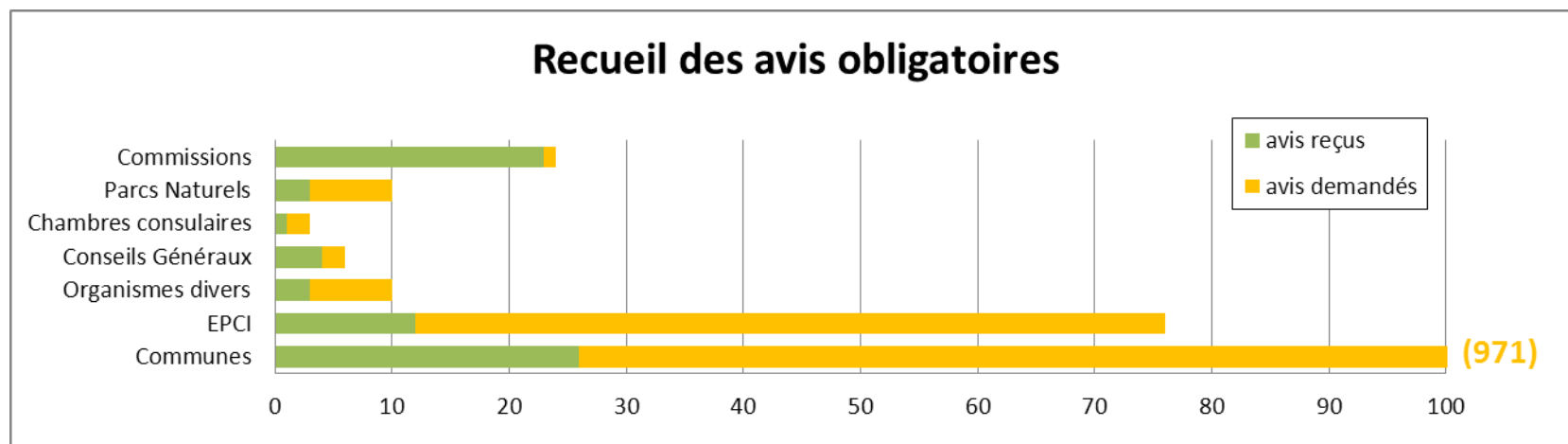
14 mai 2013

Vote du SRCAE

Fin juin 2013

Quels retours des acteurs ?

➔ Nombre d'avis obligatoires reçus et taux de réponse :

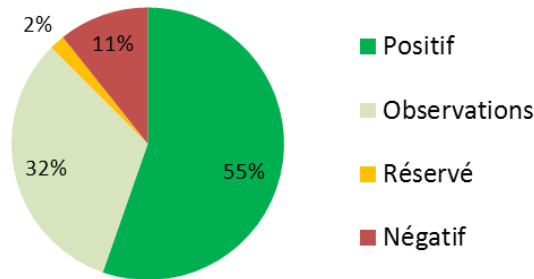


- 53 avis favorables
- 10 avis favorables avec réserves (5 émettent des réserves liées au volet éolien, et 5 les moyens et modalités de mise en œuvre sur les territoires)
- 2 avis d'observations (RTE, CG 83)
- 3 sans avis : une commune refusant notamment de se prononcer et de participer au DNTE, et l'ACNUSA (considérant que le document est muet sur certains sujets, comme la pollution atmosphérique sur et autour des aéroports)
- **Aucun avis défavorable**

Quels retours des acteurs ?

→ Recueil et sens des observations spontanées

Sens des observations reçues



- 56 observations (60% émanant de citoyens)
- **Une majorité d'avis positifs**, qui soulignent et approuvent l'ambition du SRCAE
- **Des oppositions locales et des préoccupations environnementales**
- **Soutien à des objectifs régionaux ambitieux**

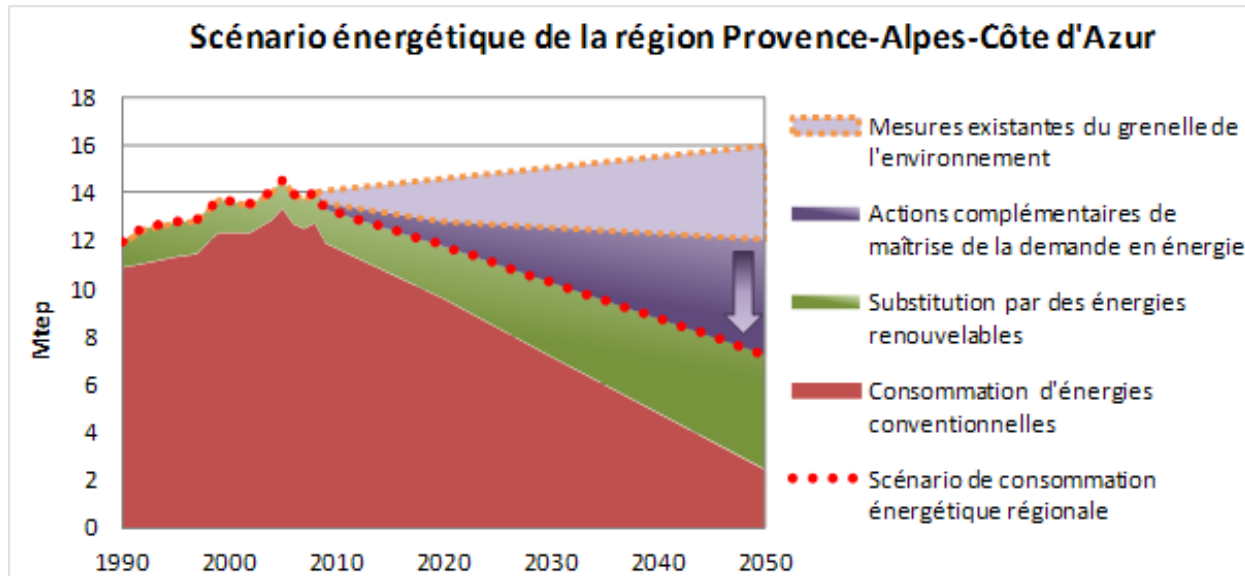
Une prise de position pour un objectif régional ambitieux

- 29 observations font référence aux scénarios (Engageant, Négawatt, TERP, vision 2050...)

Energies renouvelables : éolien et PV suscitent le plus de réactions

- Une **majorité en faveur du développement** des EnR...avec **des oppositions locales** sur des projets précis (Parc PV des Mées, projets éoliens de Puimichel et Bayons).
- **Des préoccupations environnementales**
- **Des demandes de révision des objectifs :**
 - Eolien offshore flottant
 - Augmentation de l'objectif photovoltaïque
 - Production d'électricité à partir de biomasse

Quels objectifs de réduction des consommations ?



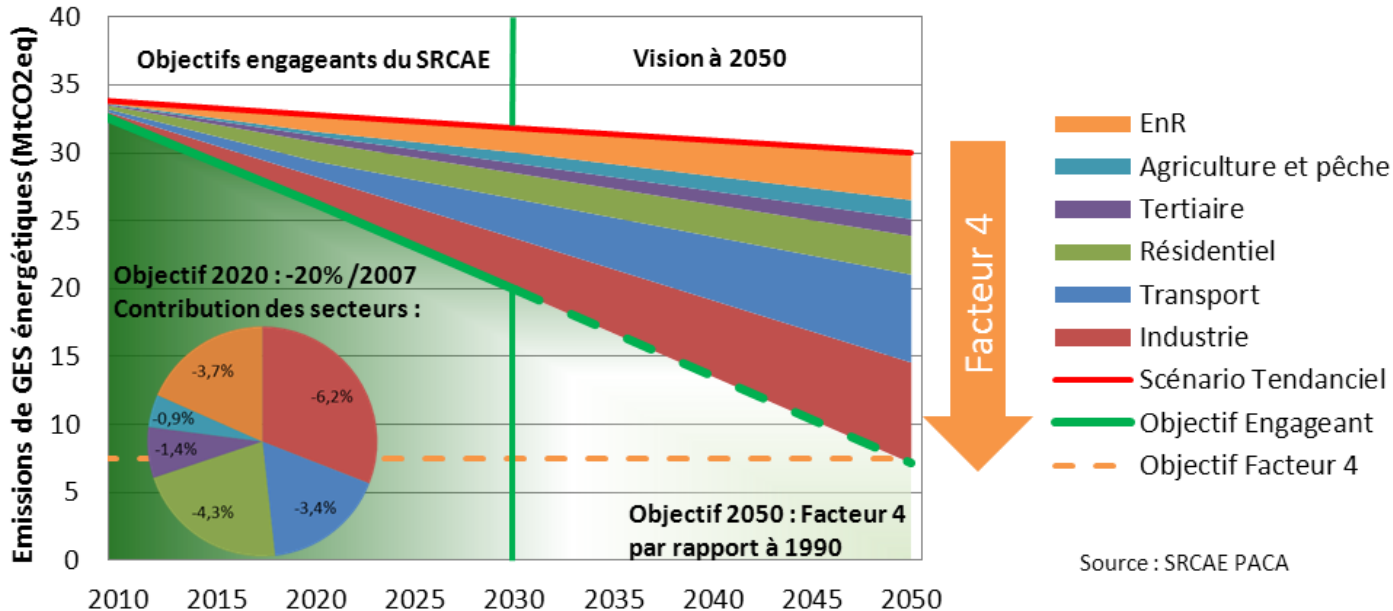
Objectifs: 2020: -13% 2030: -25% 2050: -50%

Quelques facteurs de succès:

- Poursuite du développement des énergies renouvelables,
- Développement de dispositifs de **stockage de l'électricité** (méthanation,...) et de smart grids
- **Utilisation plus intensive de l'accroissement de la forêt pour le bois-énergie**
- Evolution vers des **motorisations alternatives dans les transports**
- Evolutions structurelles notamment sur **l'urbanisme et l'économie circulaire**

Quels objectifs de réduction des émissions ?

Vers le Facteur 4 en 2050



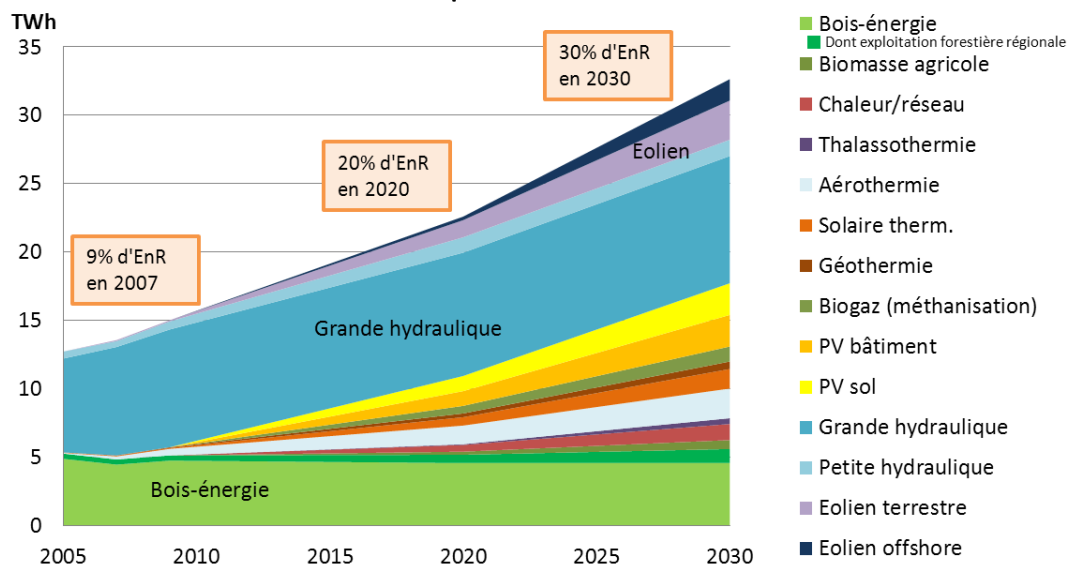
Objectifs: 2020: -20% 2030: -35% 2050: division par 4

L'atteinte de cet objectif résulte de la combinaison de deux facteurs :

- un effort soutenu de maîtrise de la demande en énergie : la consommation d'énergie régionale baisse de moitié entre 2007 et 2050
- un développement important des énergies renouvelables, qui couvrent en 2050 les 2/3 de la consommation énergétique régionale.

Quels objectifs en matière d'énergies renouvelables ?

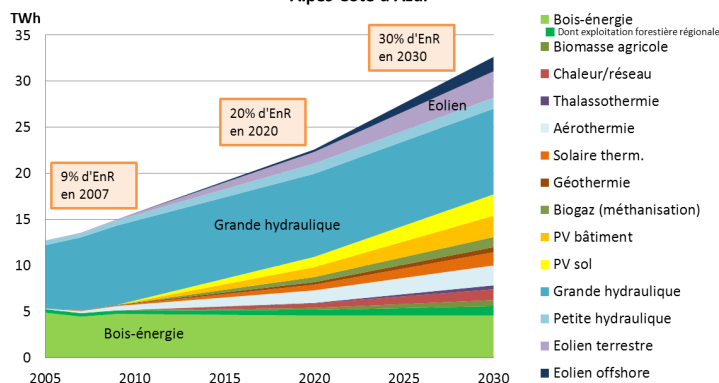
Objectifs de production d'énergies renouvelables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



		Production régionale (GWh/an)		
		2020	2030	2050
Production de chaleur	Bois-énergie	5 200	5 600	6 900
	Biomasse agricole	230	660	1 300
	Chaleur/réseau	490	1 200	2 500
	Thalassothermie	50	420	1 300
	Aérothermie	1 400	1 200	4 100
	Solaire thermique	620	1 400	2 500
	Géothermie	270	550	3 100
	Chaleur/élec	Biogaz	550	1 100
Production électrique	PV sur toiture	1 380	2 680	4 900
	PV au sol	1 380	2 600	4 700
	Grande hydraulique	9 000	9 300	9 300
	Petite hydraulique	1 100	1 200	1 200
	Eolien terrestre	1 300	2 860	4 000
	Eolien offshore	260	1 560	6 700
	TOTAL	23 200	33 300	56 500
% d'ENR dans la conso.		20 %	30 %	67 %

Quels objectifs en matière d'énergies renouvelables ?

Objectifs de production d'énergies renouvelables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



45 MW et pas de nouvelles machines installées depuis 2009

616 MW installés chiffres SOeS septembre 3013

Puissance installée	[MW]	2020	2030
Production de chaleur	Bois-énergie	2 600	2 800
	Biomasse agricole	110	330
	Chaleur sur réseaux d'assainissement	110	270
	Thalassothermie	17	115
	Aérothermie	1 400	2 200
	Solaire thermique	1 200	2 800
	Géothermie	200	400
Chaleur et électricité	Biogaz produit par méthanisation des déchets	275	550
Production électrique	Photovoltaïque sur bâtiment	1 150	2 250
	Photovoltaïque au sol	1 150	2 200
	Grande hydraulique	3 000	3 100
	Petite hydraulique	250	270
	Eolien terrestre	545	1 245
	Eolien offshore flottant	100	600

ORIENTATIONS

Orientations « transports et urbanisme »

Orientations « Bâtiments » - « Industrie » - « Agriculture »

Orientations « Air »

Orientations « Adaptation au changement climatique »

Orientations « Energies renouvelables »

Orientations transversales

Quelles orientations « Energies renouvelables » ?

ENR1 – Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local

ENR2 – Développer la filière éolienne

ENR3 – Développer les filières géothermie et thalassothermie

ENR4 – Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles

ENR5 – Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération

ENR6 – Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire

ENR7 – Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, ...)

ENR8 – Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Quelles orientations transversales ?

- T1** – Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux
- T2** - Mobiliser les outils de l'urbanisme et de l'aménagement pour répondre aux enjeux climat, air, énergie dans les politiques d'aménagement du territoire
- T3** – Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air, énergie
- T4** – Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants
- T5** – Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs du SRCAE
- T6** – Encourager des modes de vie et de consommation plus sobres en énergie et respectueux de l'environnement
- T7** – S'engager vers un objectif « zéro déchets » et vers une économie de la sobriété
- T8** – Assurer la sécurisation électrique de l'est de la région
- T9** – Développer un tourisme responsable et anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur

Merci de votre attention

Pour plus d'informations

Région: vlyant@regionpaca.fr

DREAL: yohann.pamelle@developpement-durable.gouv.fr